COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A OUHANS – LE 10 JUILLET 2023

<u>Présents</u>: Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms C. BOURDENET, J.L. COURLET, F. BOURDIN, P. GEORGE, P. MILLON, A. PELLEGRINI et Mmes MAHON et DUBOIS-DUNILAC qui sont excusés.

Mme la Présidente soumet ensuite à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire.

Sans observation particulière, le P.V. de la réunion du 22 mai dernier est adopté à l'unanimité des Membres présents.

I - VALIDATION - OFFRES POUR L'EXPLOITATION DES S.T.E.P DE VILLE-DU-PONT & OUHANS

Mme la Présidente rappelle à l'Assemblée que l'exploitation des Stations d'Epuration de Ville-du-Pont et de Ouhans ainsi que du Réseau de Postes de Refoulement qui y sont rattachés fait l'objet d'un Contrat de Prestations de services avec la Sté Gaz & Eaux. Conclus pour une durée de 03 ans, ces derniers ont lieus d'être renouvelés, dans le respect des règles de la Commande publique, à compter du 1° juillet 2023

Suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 30 juin dernier, il est proposé d'attribuer les M.A.P.A. à la Sté Gaz & Eaux pour les montants respectifs suivants : S.T.E.P. de Ville-du -Pont : 68 179 € H.T. X 3 ans = 204 437 €

Contenu de la mission : 5 passages STEP / semaine − 1 passage P.Ref / semaine S.T.E.P. de Ouhans : 28 858 \in H.T. X 3 ans = 86 574 \in

Contenu de la Mission: 3 passages STEP / Semaine – 1 passage P.Ref / semaine

Malgré le respect des règles de publicité, une seule offre a été recensée, comme lors de chaque de procédure de renouvellement ; ce qui conditionne nécessairement le choix de la société Gaz & Eaux

→ Le Conseil communautaire acte le choix de la Commission d'Appel d'Offres et valide les Marchés à signer avec la Sté Gaz & Eaux, pour l'exploitation des Stations d'Epuration pour une durée de 03 ans

II - DYSFONCTIONNEMENTS - POSTE DE REFOULMENT A ARCON

Mme la Présidente rappelle que le Réseau des Postes de Refoulement de Arçon, connait des problèmes récurrents de fonctionnement, se traduisant par des rejets ponctuels et intempestifs dans le Milieu naturel et par conséquent dans le Doubs. Elle expose ensuite que le plus gros souci se situe au niveau du Pont de l'Oie et que diverses interventions lors du dernier trimestre ne sont guère concluantes.

Des travaux conséquents doivent être envisagés, afin d'éviter les « acoups » hydrauliques trop fréquents, qui fragilisent la canalisation de rejet. Le coût des travaux s'explique partiellement par la configuration des lieux.

M. Fabien HENRIET rappelle ensuite que le projet a été présenté préalablement à la Commission Assainissement pour un montant estimatif des travaux de 130 $165 \in HT$ et se répartit de la façon suivante

Poste Electromécanique : 65 500 € HT / Poste Terrassement : 64 665 € HT

⇒ Le Conseil communautaire autorise à lancer la consultation d'Entreprises et à déposer un Dossier de demande de Subvention auprès du Conseil départemental et l'Agence de l'Eau

III - ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGETS ANNEXES

Mme la Présidente expose ensuite à l'Assemblée qu'il convient de valider les Admissions en Non-Valeur proposées par le Trésor public pour les montants respectifs : Budget O.M. : 191.66 €, sachant que le SMCOM doit en principe compenser cette perte Budget Assainissement : 577.68 €

Elle précise à cet effet que la procédure d'admission en Non-Valeur vise à annuler par l'Ordonnateur tout ou partie des créances que le Comptable juge irrécouvrables. Un Mandat de Dépenses est émis à cet effet.

⇒ Le Conseil communautaire valide ces écritures budgétaires

IV - DECISIONS MODIFICATIVES - TRANSFERT CREDITS BUDGETAIRES

Mme la Présidente informe l'Assemblé des mouvements budgétaires à réaliser, afin de régler les Mandats en instance

<u>Budget communautaire</u>: + 6 000 € au <u>C/6615</u>: Intérêts sur Comptes courants par prélèvement de cette somme au C/64111: Rémunérations

<u>Budget-annexe Assainissement</u>: + 2 000 € au <u>C/706129</u>: Redevances A.E. et + 3 000 € au <u>C/678</u>: autres charges exceptionnelles par prélèvement de la somme de 5 000 € au <u>C/61523</u>: Réseaux

⇒ Le Conseil communautaire valide ces écritures budgétaires

V – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

Inauguration Terrain synthétique

Elle informe l'Assemblée de l'inauguration du Terrain synthétique de Gilley **le 02 septembre prochain** et de l'organisation d'une fête du Football à cette occasion, en y associant l'ensemble des Clubs du Territoire.

Fonds d'Aide au Logement

Mme la Présidente informe l'Assemblée de la sollicitation du Département pour abonder à ce Fonds à hauteur de 0.61 € par habitant. Un recensement préalable auprès des Communes sera effectué.

Pour conclure, Mme VIENNET aborde le point des délégations aux Structures intercommunales et notamment de la mobilisation des suppléants en cas d'absence du délégué titulaire, afin que notre Communauté de Communes soit effectivement représentée.